



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 avril 2021 à 18h45**

L'an deux mille vingt et un, le trente avril à dix-huit heures quarante-cinq le conseil municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le vingt-sept avril deux mille vingt et un, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame le Maire, Anne Marie MAURICE.

Etaient présents : Mr SCHWEIZER, Mme CHABRIT, Mme ENEE, Mr MAURICE, Mr ARDITTI, Mme RAYSSEGUIER, Mr DIGAIRE, Mr FERREIRA, Mme REUSSARD, Mr SIMON, Mr VINOLAS, conseillers municipaux,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme LOZAC'H donne pouvoir à Mme ENEE, Mme SCHEMBRI donne pouvoir à Mr SCHWEIZER, Mr BALLOT donne pouvoir à Mr SIMON

Ouverture du conseil municipal à 18h45

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que le conseil peut valablement délibérer et ouvre la séance.

Mr FERREIRA est élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2021

Observations :

- Mme REUSSARD intervient sur demande de Mr BALLOT, pour reformuler le paragraphe concernant la demande de subventions pour l'association « Seraincourt en Actions »
- Mr BALLOT propose une autre formule :
« les arguments développés n'ont pas convaincu le conseil municipal ... » au lieu de « Devant son manque de maîtrise, ... »

Vote : accepté à la majorité pour garder la formule originale

Contre : 3 voix - Abstention : 4 voix - Pour 8 voix

- Mr SCHWEIZER fait remarquer que Mr BALLOT, en tant qu' élu et trésorier de l'association, ne devrait pas intervenir et prendre part au vote, car c'est un conflit d'intérêt (contraire aux règles du CGCT).
- Mr SIMON précise que c'est sûrement une erreur de Mr BALLOT.
- Mme REUSSART demande a changé le mot « affiché » par « publié sur le site » dans le paragraphe sur l'approbation du compte rendu du CM du 16/12/2020

Vote : accepté à l'unanimité

Vote du compte rendu : accepté à la majorité

Contre : 4 voix - Pour : 11 voix

VOTE TAUX TAXES COMMUNALES 2021

Délibération n° 2021/04-24

Après contrôle de la préfecture le 20 avril, il a été constaté sur la délibération n° 2021/04-05 que la part départementale du Foncier Bâti n'a pas été rajouté au taux communal, en effet, la TFB aurait dû être 24.74% et non 7.56%.(il s'avère que le procès-verbal du 2 avril 2021 était bien mentionné).

Par conséquent il faut lire ce qui suit :

Dénomination des Taxes	Taux votés	Base imposition prévisionnelle 2021	Produit correspondant 2021
Taxe habitation	13.97	////	////
Taxe Foncière (bâti)	24.74	1 837 000	454 474
Taxe Foncière (non bâti)	57.38	71 800	41 199
Produit attendu			495 673

Vote : accepté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET LOGEMENTS ANNEXE (SOCIAUX)

Délibération n° 2021/04-25

Après contrôle de la trésorerie de Magny en Vexin, il nous est demandé de prendre une DM afin de réduire nos dépenses imprévues de 5 466.52€ car le montant maximum que nous pouvions affecter était de 2 674.66€ (correspondant à 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement) et non 8 141.18€.

DM n°1 à prendre :

Section	Chapitre	Article	Désignation	Montant
Fonctionnement	022		Dépenses imprévues	- 5 466.52€
Fonctionnement	011	615221	Entretien de bâtiments publics	5 466.52€

Vote : accepté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE

Délibération n° 2021/04-26

Après contrôle de la trésorerie de Magny en Vexin, il nous est demandé de prendre une DM car nos chapitres globalisés ne sont pas équilibrés.

Nous avons 64 500.00€ en dépense d'investissement au chapitre 041 c/21318 et aucune recette à ce même chapitre. (erreur d'imputation chapitre (041 au lieu de 021))

Nous avons 8 400.00€ en dépense d'investissement au chapitre 040 c/21312 et aucune recette au chapitre 042 en recette de fonctionnement. (erreur d'imputation chapitre (040 au lieu de 021))

Notre BP n'est pas cohérent car le D001 doit être de 67 068.29€ et non 67 028.29€. Il manque 40.00€ erreur de saisie lors de la transcription.

DM n°1 à prendre :

Section	Chapitre	Article	Désignation	Montant
Investissement	041	21318	Autres bâtiments publics	- 64 500.00€
Investissement	021	21318	Autres bâtiments publics	64 500.00€
Investissement	040	21312	Bâtiments scolaires	- 8 400.00€
Investissement	021	21312	Bâtiments scolaires	8 400.00€
Investissement	D001			40.00€
Investissement	021	21312	Bâtiments scolaires	- 40.00€

Vote : accepté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT :

Délibération n°2021/04-27

La délibération 2021/04-03 d'affectation des résultats est erronée de 40 000.00€. Mr le Percepteur nous fait part de l'affectation à partir des résultats 2020 et du souhait d'affecter 107 068.29€. En effet le tableau faisait ressortir un R002 de 365 653.77€ au lieu de 325 653.77€.

- **Compte D001 :** 67 068.29 €
- **Compte R002 :** 325 653.77 €
- **Compte 1068 :** 107 068.29 €

Vote : accepté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES.

Suite à toutes les erreurs, Mr DIGAIRE demande qui saisit ces écritures, il lui a été répondu que c'était la mission de la secrétaire de mairie.

Les questions diverses ne sont pas à l'ordre du jour, mais Mr SIMON demande la parole et informe le conseil municipal que le SMIRTOM a arraché les câbles en actionnant la benne jeudi 29 avril. Le poteau rue de la Cavée a même été secoué. Orange a dû intervenir le vendredi pour bricoler les câbles en attendant une prochaine intervention.

Mr FERREIRA, en qualité de délégué du SMIRTOM se charge de les appeler.

Mr SIMON demande également qu'un panneau d'intersection ou un stop soit installé rue de la Cavée.

Mr SIMON informe également sur des problèmes de stationnement gênants rue de l'Aulnaie.

⇒ La commission voirie propose de se réunir pour le panneau et le stationnement de la rue de l'Aulnaie

Mr MAURICE demande si les élus demeurant dans la rue peuvent apporter des informations supplémentaires et des idées pour pallier à ces problèmes de stationnement.

Mme RAYSSIEGUIER demande s'il est possible de passer la rue du Vieux Moulin en sens unique

L'ordre du jour est épuisé à 19h34